



Vol d'energie electrique, je pense que c'est une des mes voisines

Par **loanagh87**, le **17/04/2017** à **12:04**

Bonjour,rnrnJ'ai soupçon depuis qlq temps qu'il y a une problème chez moi avec l'électricité , aujourd'hui j'ai fermé l'électricité dans l'appartement et je suis descendu voir si l'appareil qui enregistre l'électricité bouge au pas, j'ai constaté qu'il bouge tjr ,pas trop vite mais ça bouge ,je pense que un des mes voisines me vol de l'électricité , je dois faire quoi ? Je dois m'adresse à qui ?rnOn fait le voisin qui a habité au rue du chasse pendent 6 ans ce la personne qui se occuper de la construction de la maison, (moi j'habite au premier étage) peut-être qu'il a fait qlq chose avec les câbles ...rnMerci d'avance pour votre réponse ! Une très bonne journée à tous !

Par **jos38**, le **17/04/2017** à **15:14**

bonjour. si vous êtes locataire, faites constater par le propriétaire de votre appartement. votre voisine du dessous n'est pas forcément au courant. est-ce que vous lui en avez parlé?

Par **loanagh87**, le **17/04/2017** à **15:51**

C'est aujourd'hui que j'ai constaté, je les ai pas encore parlé mais je habite dans l'appartement depuis plus que 6 ans , je suis locataire , donc tout d'abord je dois en parle au propriétaire , et toute cette période que j'ai paye pour des autre ?!

Par **Visiteur**, le **17/04/2017 à 19:24**

Bonsoir, rnAttendez d'être certaine avant, car il arrive que le compteur ait un défaut de fonctionnement. rnVous pouvez essayer de relever le compteur, couper si possible pendant une journée au moins et relever à nouveau pour voir s'il y a une différence.rnrnVous pouvez demander à votre propriétaire de faire intervenir EDF en leur signalant que votre compteur tourne même disjoncteur coupé, il serait étonnant qu'il n'interviennent pas !

Par **jos38**, le **17/04/2017 à 20:12**

bonsoir. j'ai eu le même problème, je louais l'étage d'une maison, la propriétaire habitait le rez-de-chaussée. dès qu'elle rentrait du travail, mon compteur disjonctait parce qu'elle mettait le chauffage. je payais des notes astronomiques . elle a fait venir un électricien qui m'a confirmé que beaucoup de choses étaient branchées chez moi. elle a refusé de me rembourser. loanagh87, est-ce que vos factures sont disproportionnées? qu'est-ce qui vous alertée?

Par **loanagh87**, le **17/04/2017 à 20:53**

Bonsoir ! Et merci à tous d'avoir répondu à mes question , on fait pendent une période personne n'habiter au Rez de chaussé , on a été 6 personne et une BEBE et par mois on paye 82€(pendent les annes '15-'16) , depuis 6 mois on est resté à 4 et aussi depuis 6 mois il y a une couple qui habite on bas , donc on est 4 et la facture d'électricité est monté à 109€ (j'allume presque jamais la télé, j'ai une machine à lavé, une four et un frigo) ! C'est comme beaucoupavant j'ai paye 100€ quand les voisines éte on bas (je parle de les années 2010-2014) ,mais une fois qu'il on parti ma facture à diminué et mnt est de nouveau remonte ! rnJe pense que je vais avoir de surprise aussi pour l'eau !

Par **Tisuisse**, le **18/04/2017 à 07:31**

Bonjour,rnrnComme dit précédemment, vous alertez votre propriétaire et vous lui demandez de faire vérifier, sous quinzaine, les branchements au compteur faute de quoi vous demanderez à ERDF de faire ces vérifications.rnrnSi cette vérification par ERDF constate qu'un branchement sauvage est effectué sur votre compteur, ERDF débranchera les câbles correspondants, c'est tout.

Par **Lag0**, le **26/11/2017 à 10:01**

Bonjour,rnQuand vous dites que vous avez fermé l'électricité dans l'appartement pour aller voir si le compteur tournait, vous avez fait comment ? Avez-vous disjoncté le disjoncteur de branchement ? rnCar il peut y avoir plusieurs possibilités, et selon le cas, les conseils donnés

plus haut de faire appel à EDF ou ERDF (qui n'existe plus au passage, aujourd'hui c'est ENEDIS) ne sont pas bons.
Tout ce qui est après le disjoncteur de branchement ne concerne que l'installation privée et ni EDF, ni ENEDIS, ne pourrait intervenir. Il n'y a qu'en cas d'un branchement avant le disjoncteur de branchement qu'ils pourraient y redire, mais normalement, un tel branchement est impossible si les plombages du disjoncteur et du compteur sont bien en place...